

DPE - DAPAOS - DE - DEEP

DSDEN 78 - DSDEN 91 - DSDEN 92 - DSDEN 95



CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE D'UN EMPLOI PUBLIC

Réf :

- Article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Circulaire du ministère de la fonction publique en application du Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Je soussigné(e), Dr.....,
médecin agréé auprès des administrations, certifie avoir examiné :

Madame, Monsieur.....

Né(e) le Adresse
.....Téléphone

Postulant à la fonction de

S'il s'agit d'un poste d'enseignant, préciser :

Professeur des écoles

Enseignant second degré ⇔ discipline :.....(1)

• Déclare (2):

Reconnaître l'intéressé(e) **apte** à la fonction postulée

Reconnaître l'intéressé(e) **inapte** à la fonction postulée

Que l'aptitude à l'exercice de la fonction postulée **doit faire l'objet d'un examen complémentaire**,
et être appréciée par un médecin spécialiste agréé en (**indiquer la spécialité**) :

.....

⇒ Joindre à ce document le courrier confidentiel destiné au médecin spécialiste.

Lieu et date

.....

Signature et cachet du médecin

(1) La compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste seront vérifiées par le médecin de prévention.

(2) Cocher l'une des trois cases.